

Injection de drogue et VIH/sida : Besoin d'actions immédiates, plutôt que de paroles



MONTREAL – Le Canada est aux prises avec une crise de santé publique, en ce qui a trait au VIH, à l'hépatite C et à l'usage de drogue par injection. Aujourd'hui, plus de 20 mois après le dépôt du rapport du Réseau juridique canadien VIH/sida sur *L'injection de drogue et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques*, Santé Canada y répond en s'engageant « à renforcer et à augmenter ses efforts en ce qui a trait à l'usage de drogues par injection. »

Toutefois, la réaction du Canada à la crise du VIH/sida et de l'hépatite parmi les personnes qui s'injectent des drogues est encore loin d'être concertée et efficace. En conséquence, la prévalence et l'incidence du VIH et des virus d'hépatites sont à un point inacceptable, dans cette population.

« Nous sommes satisfaits de plusieurs éléments de la réplique de Santé Canada au rapport du Réseau juridique, commente Ralf Jürgens, directeur général de cet organisme communautaire national. En particulier, nous félicitons Santé Canada de reconnaître que la consommation de drogue par injection est d'abord et avant tout un problème de santé et que des changements fondamentaux doivent être apportés aux cadres légaux et au cadre de politiques en vigueur, afin que l'on puisse s'attaquer de manière efficace à l'injection de drogue en tant que problème de santé. »

Cependant, le Réseau juridique est déçu d'autres facettes de la réplique à son rapport par Santé Canada. Jürgens explique : « Les lois du Canada en matière de drogue sont elles-mêmes un facteur qui contribue aux méfaits associés à l'usage de drogue par injection. Il est nécessaire que les politiques canadiennes sur la drogue soient changées. La réponse de Santé Canada admet cette nécessité, mais le ministère contourne ensuite ce problème fondamental, sur la pointe des pieds, plutôt que de l'aborder de front et de manière significative. »

« Certes, Santé Canada reconnaît clairement et ouvertement que les problèmes liés à l'injection de drogue ont atteint une ampleur critique et nécessitent une attention urgente, et que la problématique de l'injection de drogue concerne tous les Canadien-ne-s », indique Jürgens. La réponse du ministère reconnaît quelques autres réalités d'importance, notamment : que le Canada ne sera pas capable de remédier à la situation sans se résoudre à « en faire plus »; que les personnes qui s'injectent des drogues doivent être traitées avec respect et comme des membres à part entière de la société qui requièrent et méritent du soutien et de l'aide, et non comme des criminels à isoler du reste de la société; que des mesures novatrices de réduction des méfaits doivent être conçues, mises à l'essai, évaluées puis, dans les cas où elles s'avèreraient efficaces, être mises en œuvre au Canada comme elles le sont dans d'autres pays; que l'implication des utilisateurs de drogue et de leurs réseaux est cruciale à la réussite des mesures de réduction des méfaits; et qu'il est nécessaire d'étendre et de rendre plus efficaces les services de réduction des méfaits et de traitement de la dépendance aux drogues, à travers le pays. Jürgens ajoute : « Nous accueillons favorablement le fait que Santé Canada reconnaisse ces réalités et ces nécessités, ainsi que certains engagements importants qu'annonce le ministère dans sa réplique, notamment pour rehausser la mise en œuvre, l'accessibilité et l'efficacité des programmes d'échange de seringues et pour abolir les obstacles à de tels programmes, au Canada. »

« Mais les paroles ne suffiront pas », prévient Jürgens en faisant remarquer que l'on ne peut pas se permettre de retarder encore une action qui se fait attendre depuis déjà trop longtemps, pour lutter contre la crise de santé publique entourant l'injection de drogue. « La tragédie du VIH/sida et de l'hépatite C parmi les utilisateurs de drogue par injection se poursuit depuis plusieurs années – et on aurait pu en prévenir au moins une partie si les

gouvernements étaient allés au delà des réunions et des consultations supplémentaires, au profit d'une réelle action pour faire face aux problèmes immédiats. Jusqu'ici, l'inaction est consternante. De nombreuses autres personnes qui s'injectent de la drogue contracteront des infections mortelles, dans les années devant nous, à moins que l'on se mette immédiatement à l'action pour remédier à la situation. »

Le rapport sur l'injection de drogue et le VIH/sida publié en 1999 par le Réseau juridique était le fruit d'un projet de 18 mois financé principalement par Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Le Réseau y recommandait notamment que des changements majeurs et à long terme soient apportés aux lois et politiques sur la drogue; que des projets pilotes assortis de prescription d'héroïne ne soient amorcés au Canada; que l'accès au traitement à la méthadone soit amélioré; que les personnes qui s'injectent des drogues ne soient plus exclues des essais cliniques de nouveaux médicaments contre le VIH/sida; qu'une information complète, honnête et sans préjugés, au sujet des drogues, soit accessible et largement distribuée; que les professionnels reçoivent une meilleure formation à propos de drogues autres que l'alcool; que les associations de pharmaciens et leurs instances de réglementation encouragent ces professionnels à participer à des programmes de distribution de matériel d'injection stérile; que les services correctionnels mettent entre autres du matériel d'injection stérile à la disposition des détenus; et, en général, que la répression cède le pas à une approche pragmatique de réduction des méfaits.

« Santé Canada a reconnu aujourd'hui qu'il faut intensifier grandement les efforts, pour s'attaquer à la crise de santé publique et des droits humains, en ce qui concerne le VIH, l'hépatite C et l'usage de drogue par injection, résume Jürgens. C'est maintenant un appel au leadership, que nous lançons au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le besoin est urgent : il faut désormais des actions tangibles, plutôt que d'autres paroles. »

– 30 –

Contact médias : Jean Dussault (450) 451-6472 / cell. (514) 708-0128

Le Réseau juridique a procédé à une analyse approfondie de la réplique de Santé Canada à son rapport. L'analyse du Réseau est intitulée *L'injection de drogue et le VIH/sida – Le Réseau juridique canadien VIH/sida réagit à la réplique de Santé Canada au rapport déposé par lui en 1999 au sujet de l'injection de drogue et du VIH/sida*. Elle sera accessible, ainsi que le rapport de 1999 du Réseau, la réplique de Santé Canada audit rapport, et le présent communiqué de presse, à compter de 11h00, le vendredi 31 août 2001, à <www.aidslaw.ca>.